

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 08 Novembre 2010

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; L.CHAMOIN ; S.CAROTTI ; M.IPLIKDJIAN ; N.NAVARRO ; M.MINIER-ROUX ; M.MUSCARNERA ; S.GUIGONNET ; G.CARCELLER ; M.HENRY ; J-M FICHBEN ; P.PECQUEUX

Excusée : V.PAREGNO

1) Forêt Communale – Révision d'aménagement de l'ONF

Monsieur Paul Augustin, Adjoint à la Forêt, donne lecture du projet de révision de notre forêt communale présentée par l'Office National des Forêts

Adopté à l'unanimité

2) Désignation du coordonnateur pour le recensement général de 2011

Monsieur Le Maire propose de désigner Mlle Aurélie FERNANDEZ comme Coordonnateur

Adopté à l'unanimité

3) Indemnités agent recenseur

La commune va procéder au recensement général. Il convient de fixer le montant des indemnités des 3 agents recenseurs. Monsieur le Maire propose 1.66 € par habitants et 1 € par logement.

Adopté à l'unanimité

4) Modification de la composition des commissions communales. « Finances et Développement Durable ».

Le conseil municipal décide la modification de la composition de certaines commissions communales :

FINANCES

- Attribution de Subventions, facturation Eau, Préparation du Budget, Recherche des Financements

Vice-président : **P.CODOL**

Membres : M.MUSCARNERA-JOLLY DE MUNSTHAL ; N.NAVARRO ; M.MINIER-ROUX ; P.PECQUEUX ; M.HENRY ; M.IPLIKDJIAN ; J-M FICHBEN

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Sensibilisation sur toutes les questions de l'environnement et du développement durable, mise en place d'actions ponctuelles et à long terme afin de préserver l'environnement

Vice-président : **P. PECQUEUX**

Membres : S.GUIGONNET ; N.NAVARRO ; M.MINIER-ROUX ; M.HENRY ; V.PAREGNO ; J-M FICHBEN

Adopté à l'unanimité

5) **Ventes des parcelles E 1000 et C 599**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire de deux parcelles de terrains situés Le Cours d'une superficie de 10 m² (parcelle E 1000 pour 8m² et C 599 pour 2m²) limitrophe de la propriété de Monsieur Razafimehefa Rémi ; Ce dernier souhaiterait acquérir ces parcelles. Monsieur le Maire propose de vendre ces parcelles pour 2 000 € .

Adopté à l'unanimité

6) **Dénomination des voies nouvelles ou des voies ne possédant pas de Nom officiel**

Le conseil municipal décide de dénommer les voies nouvelles ou les voies ne possédant pas de nom officiel comme suit :

- Voie reliant le chemin du Pays Haut au chemin des Vertus, du nom de « Avenue de l'Alicante »
- Voie reliant l'avenue de Brignoles au chemin des Vertus, du nom de « Chemin de la coopérative »
- Voie reliant le chemin du Clos à la parcelle C 509 à Camp long, du nom de « Chemin de l'argile »
- Voie reliant la rue du Pays Haut au cimetière du nom de « Montée de la Dernière Côte »

Adopté à l'unanimité

7) **Fonds de concours de la Communauté des Communes pour la mise en place de colonnes enterrées et semi enterrées**

Après avoir pris connaissance du projet de convention, l conseil municipal :

- valide le principe d'un fond de concours pour les travaux de terrassement concernant la mise en place de colonnes enterrées et semi enterrées
- autorise monsieur le maire à signer la convention pour l'implantation de ces colonnes

L'acquisition des colonnes serait à la charge de la Communauté de Communes et les travaux de terrassement seraient à la charge de la commune. La Communauté de Communes propose de verser un fond de concours pour ces travaux :

- 1 850 € par colonne enterrées
- 1 280 € par colonne semi enterrées

Adopté à l'unanimité

8) **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Considérant que la loi ne prévoit pas de ration planché ou plafond (entre 0 et 10 0 %) mais que la décision du Conseil doit fixer un taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agent de police municipale. Il a donc été décidé de fixer le taux de promotion à 100 %

Adopté à l'unanimité

9) **Délibération fixant le tableau des emplois permanents à temps complet**

Après avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois permanents de la collectivité qui sera mis en place le 01 Décembre 2010

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Nbres d'emplois pourvus
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	Attaché	1	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	3	3
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1
<u>Filière technique</u>			
Agents des services Techniques	Adjoint technique	4	4

Adopté à l'unanimité

10) Décisions modificatives n°2 – Budget Général

Il convient d'effectuer les augmentations de crédits suivantes :

Section Investissement

N° compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
168751	16	8 469.82	60 322.88
21534	21	53 984.49	
2184	21	-2 131.43	
TOTAL		60 322.88	60 322.88

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 9 Novembre 2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 09 Novembre 2010

Le Maire